



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
N°BFC-2026-046

PUBLIÉ LE 13 MARS 2026

Sommaire

Direction départementale des territoires de la Saône-et-Loire /

BFC-2026-03-09-00011 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de EARL DOMAINE MORAT à Vergisson, relatif à un agrandissement sur la commune de Vergisson, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 4
BFC-2026-03-09-00015 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Alexandre GAUTHE à Marly-Sous-Issy, relatif à une installation sur les communes d'Issy-L'Evêque, Montmort, Vendennes-Sur-Aroux, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 6
BFC-2026-03-09-00014 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Baptiste PERRAT à Semur-En-Brionnais, relatif à une installation sur les communes de Semur-En-Brionnais et Saint Martin-Du-Lac, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 8
BFC-2026-03-09-00009 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Florentin MARGERAND à Juliéna, relatif à un agrandissement sur les communes de Chanes, Leynes et Saint-Vérand, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 10
BFC-2026-03-09-00012 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de M. Mathieu LORCHEL à Péronne, relatif à une installation sur la commune de Péronne, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 12
BFC-2026-03-09-00016 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de Mme Anne LAPICOTIERE à Mably, relatif à une installation sur la commune de Changy, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 14
BFC-2026-03-09-00010 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de SCEA FAMILLE P GAUTHEY à Nolay, relatif à une installation sur la commune de Couches, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 16
BFC-2026-03-09-00013 - Dossier de demande d'autorisation d'exploiter de SCEA LA CHEVRERIE-SOUS-DUN à La Chapelle-Sous-Dun, relatif à une installation sur la commune de La Chapelle-Sous-Dun, non soumis à autorisation préalable d'exploiter au titre de la réglementation relative au contrôle des structures (1 page)	Page 18

Mission nationale de contrôle / Antenne de Nancy

BFC-2026-03-13-00009 - arrêté initial CAF de l'Yonne (5 pages)	Page 20
BFC-2026-03-13-00003 - arrêté initial CAF de la Côte d'Or (5 pages)	Page 26
BFC-2026-03-13-00004 - arrêté initial CAF de la Haute-Saône (5 pages)	Page 32
BFC-2026-03-13-00008 - arrêté initial CAF de la Nièvre (5 pages)	Page 38
BFC-2026-03-13-00007 - arrêté initial CAF de Saône-et-Loire (5 pages)	Page 44
BFC-2026-03-13-00005 - arrêté initial CAF du Doubs (5 pages)	Page 50
BFC-2026-03-10-00012 - arrêté initial CAF du Jura (5 pages)	Page 56
BFC-2026-03-13-00006 - arrêté initial CAF du Territoire de Belfort (5 pages)	Page 62
BFC-2026-03-13-00010 - arrêté initial CARSAT BFC (5 pages)	Page 68
BFC-2026-03-10-00011 - Arrêté initial CD URSSAF de l'Yonne (4 pages)	Page 74
BFC-2026-03-10-00008 - Arrêté initial CD URSSAF de la Côte d'Or (4 pages)	Page 79
BFC-2026-03-10-00007 - Arrêté initial CD URSSAF de la Haute-Saône (4 pages)	Page 84
BFC-2026-03-10-00009 - Arrêté initial CD URSSAF de la Nièvre (4 pages)	Page 89
BFC-2026-03-10-00010 - Arrêté initial CD URSSAF de la Saône-et-Loire (4 pages)	Page 94
BFC-2026-03-10-00004 - Arrêté initial CD URSSAF du Doubs (4 pages)	Page 99
BFC-2026-03-10-00006 - Arrêté initial CD URSSAF du Jura (4 pages)	Page 104
BFC-2026-03-10-00005 - Arrêté initial CD URSSAF du Territoire de Belfort (4 pages)	Page 109
BFC-2026-03-12-00003 - arrêté initial URSSAF Bourgogne (5 pages)	Page 114
BFC-2026-03-12-00002 - arrêté initial URSSAF Franche-Comté (5 pages)	Page 120

Préfecture de la région Bourgogne Franche-Comté / SGAR

BFC-2026-03-13-00001 - Arrêté n°26-53 BAG modifiant la composition du jury souverain chargé du marché global de performance relatif à la création d'un pôle administratif régional sur le site de la caserne Vaillant à Dijon (3 pages)	Page 126
BFC-2026-03-13-00002 - Arrêté n°26-60 BAG relatif aux modalités de versement du soutien financier aux régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage - 2026 (2 pages)	Page 130

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2026-03-09-00011

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de EARL DOMAINE MORAT à Vergisson, relatif à
un agrandissement sur la commune de
Vergisson, non soumis à autorisation préalable
d'exploiter au titre de la réglementation relative
au contrôle des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Affaire suivie par : Denys CASSAGNES

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 09/03/2026

Monsieur le gérant,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à un agrandissement pour une surface de 1,03 ha sur la commune de VERGISSON (71960), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
VERGISSON	A95, A186, B1464, B1869

Ce dossier a été accusé réception complet au 22 janvier 2026 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025415.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

EARL DOMAINE MORAT
M. Pierre MORAT
595, route des Bruyères
71960 VERGISSON

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hochet - BP 57455 - 21075 Dijon Cedex
tél : 03 35 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/1

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2026-03-09-00015

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Alexandre GAUTHE à Marly-Sous-Issy,
relatif à une installation sur les communes
d'Issy-L'Evêque, Montmort,
Vendennes-Sur-Arroux, non soumis à
autorisation préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Affaire suivie par : Marie-Laure DOUARE

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 09/03/2026

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation pour une surface de 98,19 ha sur les communes d' ISSY-L'EVEQUE (71760), MONTMORT (71320), VENDENESSE-SUR-ARROUX (71130) portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
ISSY-L'EVEQUE	AI10, AI19, AI20, AI21, AI24, AI25, AI26, AI27, AI28, AI30, AI34, AI56, AI58, AI81 (partie), AI84, AI103, AK49, AK50, AK51, E17
MONTMORT	AL37, AL43, AL44, AL46, AL51, AL52, AL53, AL63, AL64, AL65, AL66, AL76, AL77
VENDENESSE-SUR-ARROUX	C121, C125, C126

Ce dossier a été accusé réception complet au 3 février 2026 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025425.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

M. GAUTHÉ Alexandre
22 route de Grury
71760 MARLY-SOUS-ISSY

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche - BP 87885 - 21078 Dijon Cedex
tél : 03 89 59 42 04 - mél : foncier.draaf@bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2026-03-09-00014

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Baptiste PERRAT à Semur-En-Brionnais,
relatif à une installation sur les communes de
Semur-En-Brionnais et Saint Martin-Du-Lac, non
soumis à autorisation préalable d'exploiter au
titre de la réglementation relative au contrôle
des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Affaire suivie par : Marie-Laure DOUARE

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 09/03/2026

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation pour une surface de 9,74 ha sur les communes de SEMUR-EN-BRIONNAIS (71110) et SAINT MARTIN-DU-LAC (71110), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
SEMUR-EN-BRIONNAIS	AK16
SAINTE-MARTIN-DU-LAC	B260, B261, B286, B327, B364, B365, B366, B369, B391, B401, B404, B405, B406, B407, B564, D22

Ce dossier a été accusé réception complet au 6 février 2026 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025423.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche - BP 87889 - 21078 Dijon Cedex

Tél. : 03 89 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/1

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2026-03-09-00009

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Florentin MARGERAND à Juliéнас, relatif à
un agrandissement sur les communes de Chanes,
Leynes et Saint-Vérand, non soumis à
autorisation préalable d'exploiter au titre de la
réglementation relative au contrôle des
structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Affaire suivie par : Vanessa RIO SANTOS

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 09/03/2026

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à un agrandissement pour une surface de 4,93 ha sur les communes de CHANES (71570), LEYNES (71570) et SAINT-VERAND (71570), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
CHANES	A26, B470
LEYNES	A344
SAINTE-VERAND	B86, B402, B403, B405

Ce dossier a été accusé réception complet au 22 janvier 2026 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025392.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

M. MARGERAND Florentin
770 route du Père Toine
69840 JULIÉNAS

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche - BP 87865 - 21078 Dijon Cedex

tél. : 03 89 55 40 00 - mél : foncier.draaf.bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr>

1/1

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2026-03-09-00012

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de M. Mathieu LORCHEL à Péronne, relatif à une
installation sur la commune de Péronne, non
soumis à autorisation préalable d'exploiter au
titre de la réglementation relative au contrôle
des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

Liberté
Égalité
Fraternité

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Affaire suivie par : Vanessa RIO SANTOS

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 09/03/2026

Monsieur,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation pour une surface de 2,63 ha sur la commune de PERONNE (71260), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
PERONNE	C185, C192, C193, C362, C457

Ce dossier a été accusé réception complet au 29 janvier 2026 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025416.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...)
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

M. LORCHEL Mathieu
12 impasse du Guidon
71260 PÉRONNE

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
464 rue Hoche - BP 87605 - 21076 Dijon Cedex
Tél : 03 39 53 49 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf-bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

1/1

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2026-03-09-00016

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de Mme Anne LAPICOTIERE à Mably, relatif à
une installation sur la commune de Changy, non
soumis à autorisation préalable d'exploiter au
titre de la réglementation relative au contrôle
des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Affaire suivie par : Denys CASSAGNES

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 09/03/2026

Madame,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation pour une surface de 27,09 ha sur la commune de CHANGY (71120), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
CHANGY	AC29, AC30, AC31, AC32, AC33, AC34, AC36, AC37, AC40, AC41, AC42

Ce dossier a été accusé réception complet au 4 février 2026 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2026024.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

Mme LAPICOTIERE Anne
2491 route de la Garaudière
42300 Mably

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 rue rue Hoche - BP 87665 - 21076 Dijon Cedex
tél. 03 85 59 40 00 - mél : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr>

1/1

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2026-03-09-00010

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de SCEA FAMILLE P GAUTHEY à Nolay, relatif à
une installation sur la commune de Couches,
non soumis à autorisation préalable d'exploiter
au titre de la réglementation relative au contrôle
des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Affaire suivie par : Marie-Laure DOUARE

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Dijon, le 09/03/2026

Mesdames, Messieurs les gérants,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation pour une surface de 10,03 ha sur la commune de COUCHES (71490), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
COUCHES	C143, C218, C235, C705, C706, C707, C729

Ce dossier a été accusé réception complet au 23 décembre 2025 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025414.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les gérants l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christophe BLANC

SCEA FAMILLE P. GAUTHEY

M. Nicolas GROS, Mme Delphine GROS, M. Pierre GAUTHEY, Mme Chantal GAUTHEY et M. Maxime GAUTHEY

**6 route de Cirey
21340 NOLAY**

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

4 bis rue Hoche - BP 87825 - 21078 Dijon Cedex

tél. : 03 85 21 40 00 - mél. : foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte.agriculture.gouv.fr/>

1/1

Direction départementale des territoires de la
Saône-et-Loire

BFC-2026-03-09-00013

Dossier de demande d'autorisation d'exploiter
de SCEA LA CHEVRERIE-SOUS-DUN à La
Chapelle-Sous-Dun, relatif à une installation sur
la commune de La Chapelle-Sous-Dun, non
soumis à autorisation préalable d'exploiter au
titre de la réglementation relative au contrôle
des structures



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction régionale de l'alimentation,
de l'agriculture et de la forêt**

Service régional de l'économie agricole et forestière

Dijon, le 09/03/2026

Affaire suivie par : Vanessa RIO SANTOS

Tél. : 03 85 21 86 46

mél : SDREA71@saone-et-loire.gouv.fr/ foncier.draaf-bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr

Madame la gérante,

Vous avez déposé un dossier de demande d'autorisation d'exploiter relatif à une installation pour une surface de 19,86 ha sur la commune de LA CHAPELLE-SOUS-DUN (71800), portant sur les parcelles référencées :

COMMUNE	RÉFÉRENCES DES PARCELLES
LA CHAPELLE-SOUS-DUN	A171, AB48, AB188, AB230, B354, B356, B357, B359, B360, B361, B363, B368, B369, B370, B372, B374, B382, B383, B384, B389, B390, B739, B1007, B1011, B1014

Ce dossier a été accusé réception complet au 26 janvier 2026 par la Direction Départementale des Territoires de Saône-et-Loire et enregistré sous les références suivantes : 2025419.

J'ai l'honneur de vous informer que, au vu des éléments que vous m'avez communiqués, **cette opération n'est pas soumise à autorisation préalable** au titre de la réglementation relative au contrôle des structures.

Vous pouvez donc réaliser cette opération, vous précisant toutefois que vous devez :

- s'il s'agit de l'exploitation de terres, être en possession d'un droit de jouissance (bail, titre de propriété, acte de mise à disposition, ...);
- s'il s'agit d'un atelier hors-sol, être en règle au regard de la législation sur les installations classées pour la protection de l'environnement.

Je vous prie d'agréer, Madame la gérante, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
et par subdélégation,

Le Directeur Régional Adjoint
de l'Alimentation,
de l'Agriculture, et de la Forêt

Christopine BLANC

SCEA LA CHEVRERIE-SOUS-DUN
Mme FURCY Jessie-Eve
Les Buissons
71800 LA CHAPELLE-SOUS-DUN

Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt
4 bis rue Hoche - BP 87845 - 21078 Dijon Cedex
Tél : 03 85 59 40 00 - mél : foncier.draaf@bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr
Site internet : <http://draaf.bourgogne-franche-comte@agriculture.gouv.fr/>

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-13-00009

arrêté initial CAF de l'Yonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 12 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de l'Yonne**

N° 51/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu les désignations formulées par le préfet de région en date du 26 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de l'Yonne :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Isabelle CHAPUT

- Madame Suzanne LEROUX

Suppléants :

- Monsieur Pierrick LACOUR

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Madame Maria Clara DE SOUSA

- Monsieur Christophe LÉTOT

Suppléants :

- Madame Luisa Maria DE PINHO

- Monsieur Jonathan PACOT

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Madame France MARIAU

- Monsieur Abderahmane NASSOUR

Suppléants :

- Monsieur Bertrand MATHIEU

- Madame Valérie PAGÉ

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Madame Marie Emmanuelle LEGROS

Suppléant :

- Madame Catherine WILLOT

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Laëtitia BABIK
- Madame Angélique GUYON

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Madame Sophie BILLON
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Eric GUYOU

Suppléant :

- Madame Morgane PEUZIAT

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Vincent POURRIER

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Sandrine SDIRI

Suppléant :

- Monsieur Georges CARLIERE

4° En tant que représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

Titulaires :

- Madame Céline ATLATI

- Monsieur Christophe BENALI

- Madame Sibylle BERNAUD

- Madame Nadine COMPAROT

Suppléants :

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- Madame Céline BARBOSA DUHAUTOY

- Madame Myriam BISSONET

- Monsieur Didier GANIER

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 21 mars 2026.

Article 3


Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 12 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Benoit ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-13-00003

arrêté initial CAF de la Côte d'Or

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 12 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de la Côte d'Or**

N° 44/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu les désignations formulées par le préfet de région en date du 26/01/2026 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Côte d'Or :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Muriel CADOUOT
- Madame Fabienne CHAZAL

Suppléants :

- Monsieur Pascal GILBERT
- Monsieur Patrice VIGREUX

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Madame Catherine CARRÉ
- Madame Annie LABEAUNE

Suppléants :

- Monsieur Farah ABDI MOUSSA
- Monsieur Jonathan MARCEAU

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Madame Isabelle GOUDIER
- Monsieur Laurent LECOANET

Suppléants :

- Madame Fadela BENHADDA
- Madame Brigitte BRUGNOT

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Arnaud SCHAAL

Suppléant :

- Madame Sandrine BARRAS

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Jérémie DURAND

Suppléant :

- Monsieur Jean-Baptiste AMBLARD

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Berengère CHABRIER
- Monsieur Pascal SEGUIN

Suppléants :

- Madame Véronique GUILLON
- Madame Valérie VILLARD CHARROIN

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Madame Alice BADET
- Madame Camille SAUVADET

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Guillaume FROMENT

Suppléant :

- Monsieur Jérôme MERKLI

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Nicolas LAZZERINI

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Stephen DUVAL

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

4° En tant que représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

Titulaires :

- Monsieur Lionel PARRIAUX

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- Madame Guylaine CHAPUIS

- Monsieur Nicolas PETIT

- Madame Noëlle ZOUGA

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 21 mars 2026.

Article 3


Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 12 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Benoit ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-13-00004

arrêté initial CAF de la Haute-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 12 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de la Haute-Saône**

N° 45/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Haute-Saône :

1° En tant que Représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Mariette LALLEMAND
- Monsieur Jean-François SEGUIN

Suppléants :

- Madame Aurélie PAPE
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Dan BEAUVOIS
- Madame Sabine LARUE

Suppléants :

- Monsieur Sharif MERIZAK
- Monsieur Vincent RUFFIOT

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Laurent CARDOT
- Madame Fabienne TOUSSAINT

Suppléants :

- Monsieur Sébastien CRAMATTE
- Madame Charlène SCHWEBEL

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Thierry PAGOT

Suppléant :

- Monsieur Anthony SACCO

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Thierry BAUMNER

Suppléant :

- Madame Catherine DA SILVA

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Thierry GOLDMAN
- Madame Blandine LANGUILLE

Suppléants :

- Monsieur Emmanuel CUNEY
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Philippe LARRERE
- Madame Catherine WITTMANN

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Emilie PARISOT

Suppléant :

- Madame Anne LAURENT

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Pascal WITTMANN

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Sandrine LARTAUD

Suppléant :

- Poste vacant

4° En tant que représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

Titulaires :

- Madame Colette CONTET

- Monsieur Alexis DUARTE

- Madame Marie-Claire LARCHER

- Madame Céline PETIT

Suppléants :

- Madame Christine BRESSON

- Madame Marie JEANNINGROS

- Poste vacant

- Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 21 mars 2026.

Article 3


Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 12 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Benoît ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-13-00008

arrêté initial CAF de la Nièvre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 12 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de la Nièvre**

N° 50/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu les désignations formulées par le préfet de région en date du 26 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur Cyril ANTOLINI

- Madame Christine PERRET

Suppléants :

- Madame Aurore DAUMAS

- Monsieur Jean-Michel HAGNERE

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Sébastien CLEMENCON
- Madame Marine LE GOIC

Suppléants :

- Madame Céline BELARBI
- Madame Sophie HADDOUCHE

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Eric GUERET
- Monsieur Olivier VAVON

Suppléants :

- Monsieur David AUBLIN
- Madame Zahra FETTAHI

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Henri CRESSENT

Suppléant :

- Monsieur Nicolas CAILLOT

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Madame Laurence PRET

Suppléant :

- Monsieur David SAUVIGNE

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Murielle CAMUS
- Monsieur Marc RAKOTONIRINA

Suppléants :

- Madame Isabelle BOUCOIRAN
- Madame Valerie FIEDLER

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Poste vacant
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Stéphane CONDROYER

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Catherine GEFFROY

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Sandrine SDIRI

Suppléant :

- Poste vacant

4° En tant que représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

Titulaires :

- Madame Corinne BRAHIMI
- Monsieur Pascal CONTANT
- Madame Muriel JALOUALI
- Monsieur Dominique RODEIA

Suppléants :

- Madame Aude DE LECLUSE
- Monsieur Michaël FILLON
- Madame Corinne GOULET
- Madame Anaëlle GUICHARD

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- Monsieur Djibril BA
- Madame Ghislaine POITOU
- Poste vacant
- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 21 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 12 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,


Benoît ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-13-00007

arrêté initial CAF de Saône-et-Loire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 12 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales de la Saône-et-Loire**

N° 49/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales de la Saône-et-Loire :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Isabelle JOST
- Madame Elise MARTIN

Suppléants :

- Monsieur Clément MARTIN
- Monsieur Cyrille VIOLET

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Madame Alice JUGNET
- Monsieur Olivier TAVIOT

Suppléants :

- Monsieur Nicolas AMGHAR
- Madame Céline VINAUGER

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Vincent CALABRETTA
- Monsieur Pascal HACHIM

Suppléants :

- Monsieur Jérémy FERRE
- Monsieur Jean-Pierre GAGLIANO

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Madame Céline MARTINS

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Madame Christine VITU

Suppléant :

- Monsieur Arnaud JACHIET

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Laurent CUNY
- Madame Véronique GRICOURT

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Madame Evelyne OCCELLY
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Sandra DE CASTRO

Suppléant :

- Madame Marie-Christine COLINOT

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Patricia BEAUVALLET

Suppléant :

- Monsieur Toni SPINAZZE

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Laurent MAQUART

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

4° En tant que représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

Titulaires :

- Monsieur Michel BISSARDON

- Madame Blandine PERROT

- Madame Magalie PICARDAT

- Madame Marceline SUBLET

Suppléants :

- Madame Florence BOUCHINET

- Madame Cindy CLAVELOUX

- Madame Evelyne MICHEL

- Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 21 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 12 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,


Benoît ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-13-00005

arrêté initial CAF du Doubs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 12 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales du Doubs**

N° 46/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Doubs :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Christelle CAILLET
- Monsieur Luis HONORIO

Suppléants :

- Madame Virginie LINOTTE
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Abdelhabib DOUKKAR
- Madame Habiba KHAOUA

Suppléants :

- Monsieur Hervé ROBERT
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Lionel CHATELAIN
- Madame Luisa EL METTAHRI

Suppléants :

- Monsieur Jérôme NGALLE EDIMO
- Madame Cécile PATOIS

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Madame Denise PAUL

Suppléant :

- Monsieur Frédéric LETONDOR

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur François GIORDANO

Suppléant :

- Poste vacant

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Blandine LANGUILLE
- Madame Marie-Claude SCHMITT

Suppléants :

- Madame Evelyne PRIMO
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Madame Caroline DEBOUVRY
- Monsieur Denis GUNES

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur François-Xavier MARIE

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Madame Patricia PERRIER

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Christine GENEYS

Suppléant :

- Poste vacant

4° En tant que représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

Titulaires :

- Monsieur Gilles Edmond ABRAM
- Monsieur François ANGIULLI
- Madame Frédérique GENTNER-MARMIER
- Madame Isabelle GUILLON

Suppléants :

- Madame Isabelle CABURET
- Poste vacant
- Poste vacant
- Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- Poste vacant
- Poste vacant
- Poste vacant
- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 17 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 12 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Benoît ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-10-00012

arrêté initial CAF du Jura

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 10 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales du Jura**

N° 43/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu les désignations formulées par le préfet de région en date du 26 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Jura :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Véronique DE ZANET
- Monsieur Fouaid EL ATROUBI

Suppléants :

- Monsieur Eric MARCHAND
- Madame Hanife OZEL

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Frédéric BESOZZI
- Monsieur Abdelhafid TBATOU

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Nabil EZ ZIANI
- Monsieur Peter GAUTIER

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement, Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Sébastien PERON

Suppléant :

- Monsieur Dominique DÜRR

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Patrick GERLAND

Suppléant :

- Madame Magalie PERREY

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Véronique BOUVRET
- Poste vacant

Suppléants :

- Monsieur Rémi MERTZ
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Bertrand CHAZELLE
- Madame Agnès SUILLOT

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Xavier ROUGET

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Monsieur Bernard CORTINOVIS

Suppléants :

- Poste vacant

4° En tant que représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

Titulaires :

- Madame Maria-Del-Mar GRAVIER

- Madame Marie-Adélaïde RICHARD DE LATOUR

- Poste vacant

- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- Madame Stéphanie AYMONIER

- Monsieur Mourad GASMI

- Monsieur Loïc QUENOT

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 12 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 10 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Benoît ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-13-00006

arrêté initial CAF du Territoire de Belfort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 12 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort**

N° 47/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 212-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu les désignations formulées par le préfet de région en date du 26 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres du conseil d'administration de la Caisse d'Allocations Familiales du Territoire de Belfort :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur David RANOUX
- Madame Maria-Lurdès RODRIGUEZ

Suppléants :

- Madame Carine BARBIERI
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Mohammed BELLAKHDIM
- Madame Valérie PREVOT

Suppléants :

- Madame Anne BOURGE
- Monsieur Cengiz OKTEM

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Mounir BOUSBIH
- Monsieur Francis COTTET

Suppléants :

- Madame Coralie LUBRANO LAVADERA
- Madame Isabelle PERREZ

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Madame Agnès FILLON

Suppléant :

- Monsieur Ahmed LARBI

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Vladimir DJORDJEVIC

Suppléant :

- Madame Laure FICHTER

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Sabine CARROL

- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Stéphane JACQUEMIN

- Madame Catherine MOUGIN

Suppléants :

- Monsieur Stefan PHILIP

- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Dominique MOREL

Suppléant :

- Monsieur Francis VOELIN

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Francis LUCZAK

Suppléant :

- Monsieur Pierrick RODRIGUES

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Kadir KILIC

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Fabienne SCHMITT

Suppléant :

- Madame Rachel FAVIER

4° En tant que représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

Titulaires :

- Madame Louissette BONNET

- Monsieur Cheikh CHERFAOUI

- Madame Fabienne FABBRO

- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

5° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- Monsieur Nouredine AHMED SEID

- Madame Julie JOMIN

- Madame Nadia LAAYSEL

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 17 mars 2026.

Article 3


Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 12 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Benoit ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-13-00010

arrêté initial CARSAT BFC

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère du travail et des
solidarités

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 12 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration de la Caisse
d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Bourgogne-Franche-Comté**

N° 53/2026

Le ministre du travail et des solidarités,

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 215-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu les désignations formulées par le préfet de région en date du 26 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrêtent :

Article 1^{er}

Sont nommés membres, à voix délibérative, du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Bourgogne-Franche-Comté :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur Kemal BATIRBEK

- Madame Laurence PAUCHARD

Suppléants :

- Madame Catherine LYAUTEY

- Monsieur Erol SIMSEK

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Eric BEAUJEAN
- Monsieur Mounir SMAILI

Suppléants :

- Monsieur Jean-Luc BAUMGARTNER
- Madame Luisa Maria DE PINHO

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Vincent CALABRETTA
- Monsieur Arnaud VIENNET

Suppléants :

- Monsieur Francis GLINEUR
- Monsieur Eric PEULTIER

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Joël INGRAO

Suppléant :

- Madame Elisabeth KLINTZING

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Nicolas BOUVERET

Suppléant :

- Monsieur Eric ESCOFFIER

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Emmanuel HOULBERT
- Poste vacant
- Poste vacant
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant
- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Guillaume MARY
- Monsieur Mathias ROUYER
- Monsieur Pascal WITTMANN

Suppléants :

- Monsieur Gilles CLAVEL
- Monsieur Christophe COUILLEROT
- Madame Caroline DEBOUVRY

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Yves BARD

Suppléant :

- Monsieur Pierre-Jérôme COLLARD

3° En tant que Fédération Nationale de la Mutualité Française :

Sur désignation de la Fédération Nationale de la Mutualité Française (FNMF) :

Titulaire :

- Madame Carole ROUSSET

Suppléant :

- Monsieur Laurent CLOSCAVET

4° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-France-Comté :

- Monsieur Pierre JOUANNY

- Poste vacant

- Poste vacant

- Poste vacant

Sont nommés membres, à voix consultative, du conseil d'administration de la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail Bourgogne-Franche-Comté :

5° En tant que représentants des associations familiales :

Sur désignation de l'Union Nationale des Associations Familiales (UNAF) :

Titulaire :

- Madame Isabelle CABURET

Suppléant :

- Poste vacant

**6° En tant que représentant désigné par l'instance régionale du Conseil de la
Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (IRPSTI) Bourgogne-Franche-
Comté**

- Monsieur Ludovic MILLE

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 21 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Grand Est.

Fait à Nancy, le 12 mars 2026

Le ministre du travail et des solidarités,

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour les ministres et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,


Benoît ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-10-00011

Arrêté initial CD URSSAF de l'Yonne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 10 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil départemental de l'Yonne auprès du
conseil d'administration de l'URSSAF de la Bourgogne**

N° 24/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil départemental de l'Yonne auprès du CA de l'URSSAF de la Bourgogne :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur Kemal BARTIBEK
- Monsieur Sylvestre MBIADÉ NDJASSAP

Suppléants :

- Madame Morgane FRANCOIS
- Madame Isabelle RAPIN

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Olivier BOEHLES
- Monsieur Antonio DA SILVA COELHO

Suppléants :

- Monsieur Eric BEAUJEAN
- Madame Luisa Maria DE PINHO

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Reynald MILLOT
- Madame Marlène REMY

Suppléants :

- Madame Marie-Aude DENIEUIL
- Monsieur Adrien FOUASSIN

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Madame Catherine WILLOT

Suppléant :

- Madame Marie Emmanuelle LEGROS

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Michaël BAUDU
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Ludovic CHARLET
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Sonia MICHAUT

Suppléant :

- Monsieur Damien BONVARLET

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur David MARTIN

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Christian-Jacques CHALONS

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Monsieur Georges CARLIERE

Suppléant :

- Madame Sandrine SDIRI

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

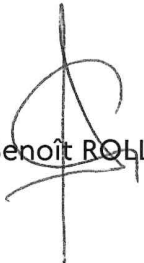
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 10 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,


Benoît ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-10-00008

Arrêté initial CD URSSAF de la Côte d'Or

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 10 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil départemental de la Côte d'Or auprès
du conseil d'administration de l'URSSAF de la Bourgogne**

N° 21/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil départemental de la Côte d'Or auprès du CA de l'URSSAF de la Bourgogne :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Isabelle HORVATH
- Monsieur Thierry MAZUE

Suppléants :

- Monsieur Christian BOUGNON
- Madame Fabienne CHAZAL

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Madame Myriam BRETON
- Monsieur Denis GUVENATAM

Suppléants :

- Monsieur Jean-Marie DUC
- Monsieur Eric MICHON

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Eric BARROT
- Monsieur Eddy PONCET

Suppléants :

- Monsieur Franck LAUREAU
- Madame Maud QUENEL

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Madame Sandrine BARRAS

Suppléant :

- Madame Véronique GRILLOT

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Laurent MASSUT

Suppléant :

- Madame Virginie MOUGEOT

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Patrice CHAMBLIN
- Madame Flore-Anne TESNIER

Suppléants :

- Madame Marlène BEZOUT
- Monsieur Claude MOISAND

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Sébastien BRENOT
- Monsieur Youcef HAMOUDI

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Guillaume FROMENT

Suppléant :

- Monsieur Jérôme MERKLI

3° En tant que Représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Gilles CLAVEL

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3


Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 10 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,


Benoît ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-10-00007

Arrêté initial CD URSSAF de la Haute-Saône

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 10 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil départemental de la Haute-Saône
auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Franche-Comté**

N° 20/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil départemental de la Haute-Saône auprès du CA de l'URSSAF de Franche-Comté :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur David LAURY
- Monsieur Jean-François SEGUIN

Suppléants :

- Madame Aurélie PAPE
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Madame Sylvette MATHEY
- Monsieur Sharif MERIZAK

Suppléants :

- Madame Annick DIDIER
- Monsieur Vincent RUFFIOT

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Benoît KERHERVE
- Monsieur Lionel VALDENNAIRE

Suppléants :

- Monsieur Laurent CARDOT
- Madame Charlène SCHWEBEL

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Franck PESEUX

Suppléant :

- Monsieur Julien SOARES

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Sylvain BOULANGER

Suppléant :

- Poste vacant

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Jérôme DAMIDAUX
- Monsieur Cédric MARQUET

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Roger RAMOS
- Madame Nathalie WOLFF

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Laëtitia RICHER

Suppléant :

- Madame Emilie PARISOT

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Anne LAURENT

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Etienne GAUTHIER

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Sandrine LARTAUD

Suppléant :

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 10 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,


Benoît ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-10-00009

Arrêté initial CD URSSAF de la Nièvre

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 10 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil départemental de la Nièvre auprès du
conseil d'administration de l'URSSAF de la Bourgogne**

N° 22/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil départemental de la Nièvre auprès du CA de l'URSSAF de la Bourgogne :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur David BOUCHER
- Madame Florine TURPIN

Suppléants :

- Madame Gaëlle ALLASSEUR
- Monsieur Fabrice MAURANNE

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Cédric GAILLIARD
- Monsieur Vincent JOLIVOT

Suppléants :

- Monsieur Richard BERAUD
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur David AUBLIN
- Monsieur Olivier VAVON

Suppléants :

- Monsieur Eric GUERET
- Madame Frédérique JOLY

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Madame Violaine LEFEBVRE

Suppléant :

- Poste vacant

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Célia FONTENEAU
- Monsieur Thierry GRIZARD

Suppléants :

- Madame Valérie FIEDLER
- Madame Pascale PANIER

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Poste vacant
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Stéphane CONDROYER

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Guillaume BEAUNEE

Suppléant :

- Madame Catherine GEFFROY

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Sandrine SDIRI

Suppléant :

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 10 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Benoit ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-10-00010

Arrêté initial CD URSSAF de la Saône-et-Loire

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 10 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil départemental de la Saône-et-Loire
auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de la Bourgogne**

N° 23/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil départemental de la Saône-et-Loire auprès du CA de l'URSSAF de la Bourgogne :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur Rachild JIBI
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Madame Michelle LA TORRE
- Monsieur Olivier TAVIOT

Suppléants :

- Monsieur Donovan FAVIOLE
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Pascal HACHIM
- Monsieur Michel PETIT

Suppléants :

- Monsieur Stéphane FAVRE
- Madame Sandrine PASTOR

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Antonino MINNITI

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Arnaud JACHIET

Suppléant :

- Monsieur Thierry DESJOURS

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Véronique ABRAHAM
- Madame Laurence GODET HUMBERT

Suppléants :

- Monsieur Michel DURIAUX
- Madame Emilie DUCAROUGE

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Poste vacant
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Patricia BEAUVALLET

Suppléant :

- Madame Sandra DE CASTRO

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Bernard LOISEAU

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3


Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 10 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,


Benoît ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-10-00004

Arrêté initial CD URSSAF du Doubs

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 10 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil départemental du Doubs auprès du
conseil d'administration de l'URSSAF de Franche-Comté**

N° 17/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil départemental du Doubs auprès du CA de l'URSSAF de Franche-Comté :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Marie-Chantal DUSCHENKO
- Monsieur Jean-David PETITJEAN

Suppléants :

- Madame Sophie BLAISON
- Monsieur Livio NIEDDU

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Jérôme BOUSSARD
- Monsieur Hervé ROBERT

Suppléants :

- Madame Daniele GOUFFON
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Madame Emmanuelle BRISELANCE
- Madame Edna RIZVANOVIC

Suppléants :

- Madame Sandra ACUNZO
- Monsieur Djemel ISHAK BOUSHAKI

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Madame Vernessa COURBEZ

Suppléant :

- Madame Véronique LAMBÉY

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Adil BOUROUIS

Suppléant :

- Monsieur François GIORDANO

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Monsieur Loïc CAVAGNAC
- Monsieur Olivier DERAY

Suppléants :

- Monsieur Jérôme DEVAUX
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Michel CROUZET
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Etienne SAILLARD

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Christophe COUILLEROT

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Christine GENEYS

Suppléant :

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 10 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,


Benoit ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-10-00006

Arrêté initial CD URSSAF du Jura

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 10 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil départemental du Jura auprès du
conseil d'administration de l'URSSAF de Franche-Comté**

N° 19/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil départemental du Jura auprès du CA de l'URSSAF de Franche-Comté :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur Eric MARCHAND
- Poste vacant

Suppléants :

- Monsieur Laurent BURTIN
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Francis BALAY
- Poste vacant

Suppléants :

- Monsieur Yannick BRIGNON
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Christophe MEUNIER
- Madame Séverine RICHARD

Suppléants :

- Monsieur Pierre CORDIER
- Monsieur Serge VIDINHA

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Emmanuel GRAS

Suppléant :

- Madame Aurélie JACOTOT

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Patrick GERLAND

Suppléant :

- Madame Magali DELARCHE

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Véronique BOUVRET
- Madame Christine DELPEUT

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Rudy BATAILLARD
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Anne-Claire CALVARUSO

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Jérémie SEQUEIRA

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Monsieur Bernard CORTINOVIS

Suppléant :

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 10 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,


Benoît ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-10-00005

Arrêté initial CD URSSAF du Territoire de Belfort

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 10 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil départemental du Territoire de Belfort
auprès du conseil d'administration de l'URSSAF de Franche-Comté**

N° 18/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article D. 213-7 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés au conseil départemental du Territoire de Belfort auprès du CA de l'URSSAF de Franche-Comté :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Maria-Lurdès RODRIGUEZ
- Monsieur Mourad TALLAS

Suppléants :

- Madame Joëlle HERBER
- Monsieur Jean-Luc SCANAVIN

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Barbarino AUGELLO
- Monsieur Cengiz OKTEM

Suppléants :

- Madame Anne BOURGE
- Madame Aïcha KADDOURY

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Nicolas JARDOT
- Monsieur Eric PEULTIER

Suppléants :

- Madame Géraldine FAUDOT
- Monsieur Thierry GIROUX

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Joël INGRAO

Suppléant :

- Monsieur Ahmed LARBI

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Madame Laure FICHTER

Suppléant :

- Madame Hacer ULKER

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Sabine CARROL
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Emmanuel COLLON
- Madame Marie-José FLEURY

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Pierre-Jérôme COLLARD

Suppléant :

- Monsieur Francis VOELIN

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de l'organisation Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Francis LUCZAK

Suppléant :

- Monsieur Pierrick RODRIGUES

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Madame Véronique HENRY

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Fabienne SCHMITT

Suppléant :

- Poste vacant

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 10 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,


Benoît ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-12-00003

arrêté initial URSSAF Bourgogne

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 12 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de
recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales
Bourgogne**

N° 52/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 213-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu les désignations formulées par le préfet de région en date du 26 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres, à voix délibérative, du conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Bourgogne :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Monsieur Christian BOUGNON

- Monsieur Thierry MAZUE

Suppléants :

- Madame Isabelle HORVATH

- Madame Isabelle RAPIN

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Eric BEAUJEAN
- Monsieur Denis GUVENATAM

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail - Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Eric BARROT
- Monsieur Olivier VAVON

Suppléants :

- Monsieur Reynald MILLOT
- Monsieur Michel PETIT

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Ludovic SORNAY

Suppléant :

- Monsieur Arnaud SCHAAL

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Sylvain BOULANGER

Suppléant :

- Monsieur Nicolas BOUVERET

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Madame Laurence GODET HUMBERT
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Madame Sandrine BRATIGNY
- Monsieur Sébastien BRENOT

Suppléants :

- Monsieur Didier BARJOT
- Monsieur Youcef HAMOUDI

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Monsieur Stéphane CONDROYER

Suppléant :

- Monsieur Guillaume FROMENT

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Monsieur Gilles CLAVEL

Suppléant :

- Madame Stéphanie SEMPOL

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Madame Carine CARBILLET

Suppléant :

- Monsieur David MARTIN

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Monsieur Ludovic MILLE

Suppléant :

- Madame Olive TARRIT

4° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- Madame Monika CLERC

- Monsieur Jean-François GONDELLIER

- Madame Véronique PARISOT

- Madame Agnès RAMILLON

Est nommé membre, à voix consultative, du conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Bourgogne :

5° En tant que représentant désigné par l'instance régionale du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (IRPSTI) Bourgogne-Franche-Comté

- Monsieur Jacques VIEILLE

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

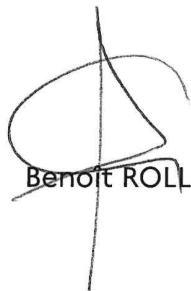
Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 12 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Benoit ROLLINGER

Mission nationale de contrôle

BFC-2026-03-12-00002

arrêté initial URSSAF Franche-Comté

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la santé, des familles,
de l'autonomie et des personnes
handicapées

Arrêté du 12 mars 2026

**portant nomination des membres du conseil d'administration de l'Union de
recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Franche-
Comté**

N° 41/2026

La ministre de la santé, des familles, de l'autonomie et des personnes handicapées,

Vu le code de la sécurité sociale, notamment son article L. 213-2 ;

Vu les désignations formulées par les organisations et institutions habilitées ;

Vu les désignations formulées par le préfet de région en date du 26 janvier 2026 ;

Vu l'arrêté du 27 janvier 2026 portant délégation de signature (direction de la sécurité sociale) ;

Arrête :

Article 1^{er}

Sont nommés membres, à voix délibérative, du conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Franche-Comté :

1° En tant que représentants des assurés sociaux :

Sur désignation de la Confédération française démocratique du travail (CFDT) :

Titulaires :

- Madame Marie-Chantal DUSCHENKO

- Madame Maria-Lurdès RODRIGUEZ

Suppléants :

- Monsieur Nicolas LAROCHE

- Monsieur Eric MARCHAND

Sur désignation de la Confédération générale du travail (CGT) :

Titulaires :

- Monsieur Jean-Luc BAUMGARTNER
- Monsieur Mohammed BELLAKHDIM

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération générale du travail-Force ouvrière (CGT-FO) :

Titulaires :

- Monsieur Benoît KERHERVE
- Monsieur Eric PEULTIER

Suppléants :

- Monsieur Lionel VALDENNAIRE
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération Française de l'Encadrement - Confédération Générale des Cadres (CFE-CGC) :

Titulaire :

- Monsieur Etienne PITON

Suppléant :

- Madame Véronique LAMBÉY

Sur désignation de la Confédération française des travailleurs chrétiens (CFTC) :

Titulaire :

- Monsieur Sylvain BOULANGER

Suppléant :

- Poste vacant

2° En tant que représentants des employeurs :

Sur désignation du Mouvement des entreprises de France (MEDEF) :

Titulaires :

- Poste vacant
- Poste vacant

Suppléants :

- Poste vacant
- Poste vacant

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaires :

- Monsieur Christophe COUILLEROT
- Monsieur Roger RAMOS

Suppléants :

- Monsieur Rudy BATAILLARD
- Madame Nathalie WOLFF

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

3° En tant que représentants des travailleurs indépendants :

Sur désignation de la Confédération des Petites et Moyennes Entreprises (CPME) :

Titulaire :

- Madame Caroline DEBOUVRY

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de l'Union des Entreprises de Proximité (U2P) :

Titulaire :

- Poste vacant

Suppléant :

- Poste vacant

Sur désignation de la Fédération Nationale des Auto-Entrepreneurs (FNAE) :

Titulaire :

- Madame Christine GENEYS

Suppléant :

- Monsieur Ludovic MILLE

4° En tant que personnes qualifiées dans le domaine d'activité de l'organisme :

Sur désignation du préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté :

- Madame Delphine ARTAUD

- Madame Adeline GAIDOT

- Monsieur Fabien LABONDANCE

- Madame Carole TARY

Est nommé membre, à voix consultative, du conseil d'administration de l'Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales Franche-Comté :

5° En tant que représentant désigné par l'instance régionale du Conseil de la Protection Sociale des Travailleurs Indépendants (IRPSTI) Bourgogne-Franche-Comté

- Monsieur Baptiste CLERIN

Article 2

Le présent arrêté prendra effet à compter du 18 mars 2026.

Article 3

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Nancy, le 12 mars 2026

La ministre de la santé, des familles, de
l'autonomie et des personnes
handicapées,

Pour la ministre et par délégation :

Le chef de l'antenne de Nancy de la
mission nationale de contrôle et d'audit
des organismes de sécurité sociale,



Benoît ROLLINGER

Préfecture de la région Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2026-03-13-00001

Arrêté n°26-53 BAG modifiant la composition du
jury souverain chargé du marché global de
performance relatif à la création d'un pôle
administratif régional sur le site de la caserne
Vaillant à Dijon



Affaire suivie par : Pierre TOLLÉ
Directeur du projet « Pôle administratif régional Vaillant »
Réf. : SGAR/PRFI/VAILLANT

**Arrêté n°26-53 BAG modifiant la composition du jury souverain
chargé du marché global de performance relatif à la création d'un pôle
administratif régional sur le site de la caserne Vaillant à Dijon**

Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté
Préfet de la Côte-d'Or

VU le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié, relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et départements ;

VU le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de M. Paul MOURIER, Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

VU la circulaire du Premier ministre du 16 janvier 2009 relative à la politique immobilière de l'État ;

VU la circulaire du Premier ministre du 27 février 2017 relative à la gouvernance de la politique immobilière au niveau local ;

VU la décision de labellisation de la Direction de l'immobilier de l'État et ses recommandations, émises après avis de la Commission nationale de l'immobilier public en date du 23 juin 2022 et relatives au projet de construction d'un pôle administratif sur le site de la caserne Vaillant à Dijon ;

VU l'arrêté préfectoral N°24-38 BAG portant sur la création de la gouvernance du projet ;

VU l'arrêté préfectoral N°26-20 BAG portant sur la constitution du jury souverain chargé du marché global de performance relatif à la création d'un pôle administratif régional sur le site de la caserne Vaillant à Dijon ;

VU la décision du Préfet de région et du Directeur de l'immobilier de l'État lors du comité de pilotage du 22 juillet 2025 de lancer la procédure de Marché Global de Performance portant sur la Création d'un pôle administratif régional sur le site de la caserne Vaillant à Dijon via l'AGILE (Agence de Gestion de l'Immobilier de l'État) en tant que Maître d'ouvrage déléguée ;

VU l'article L2171-3 du Code de la commande publique, portant définition des marchés globaux de performance,

VU les articles R2171-15 à 18 du Code de la commande publique portant sur la création du jury lors de la passation d'un marché global de performance ;

VU l'indisponibilité des représentants du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) à la date de la première réunion du Jury ;

Considérant la nécessité de compléter le collège n°3 par une nouvelle « personnalité qualifiée » ;

ARRÊTE

Article 1 - Composition du jury :

Le jury est composé de 3 collèges de 3 représentants, soit un **total de 9 membres**. Chaque membre dispose d'une voix lors des votes concernant la procédure de passation du marché global de performance, et donc concernant le choix du candidat retenu.

- **Collège n°1 : « Porteur de projet » :**

- **Président du jury** : Le préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or.

En cas d'empêchement du préfet, délégation pourra être donnée à la secrétaire générale pour les affaires régionales (SGAR).

En cas d'absence de la secrétaire générale pour les affaires régionales, délégation pourra être donnée au secrétaire général pour les affaires régionales adjoint du pôle des moyens, de la mutualisation et de la modernisation ou son représentant

- Le directeur de projet Vaillant, ou, par délégation, son représentant
- La directrice générale déléguée de l'agence de l'immobilier de l'État (AGILE), ou, par délégation, son représentant

- **Collège n°2 : « Services occupants » ;**

- Le directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne-Franche-Comté, ou, par délégation, son représentant ;
- Le directeur régional de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités de Bourgogne-Franche-Comté, ou, par délégation, son représentant ;
- Le directeur des équipements sous pression de l'Autorité de sûreté nucléaire et de radioprotection, ou le chef de la Division territoriale de Bourgogne-Franche-Comté de l'ASNR, ou, par délégation, son représentant

- **Collège n°3 : « Personnalités qualifiées » :**

- Un architecte de la Mission Interministérielle pour la Qualité des Constructions Publiques (MIQCP)
- Un architecte de l'Ordre des architectes de Bourgogne-Franche-Comté
- Un représentant du Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)

Plusieurs représentants de chaque collège et entités peuvent assister à la réunion du Jury et participer aux échanges.

Seuls les membres ayant un droit de vote peuvent participer aux délibérations et voter pour sélectionner le candidat retenu.

Article 2 – Rôle du jury :

Le rôle du jury reprend exclusivement les dispositions de l'article R2171-18 du Code de la commande publique. À savoir :

- Il dresse un procès-verbal d'examen des candidatures et formule un avis motivé sur la liste des candidats à retenir,

- Il dresse un procès-verbal d'examen des prestations et d'audition des candidats et formule un avis motivé,
- Il vote et choisit le candidat attributaire du marché.

Le jury, pour choisir l'offre retenue, ne devra se baser que sur les critères préalablement définis et communiqués à tous les candidats.

Article 3 – Organisation des séances

Le jury se réunira au moins deux fois :

- Pour le choix des 3 candidats admis à participer au dialogue compétitif ;
- pour le choix du candidat attributaire du marché.

Au besoin, d'autres séances pourront être organisées.

Le maître d'ouvrage délégué (AGILE) assure l'organisation et le secrétariat des réunions du jury, avec l'appui des services du maître d'ouvrage (SGAR).

Le maître d'ouvrage délégué transmet l'ensemble des documents nécessaires à la prise de décision aux membres du jury au moins une semaine avant la réunion.

Article 4

L'arrêté préfectoral n°26-20 BAG portant sur la constitution du jury souverain chargé du marché global de performance relatif à la création d'un pôle administratif régional sur le site de la caserne Vaillant à Dijon est abrogé.

Article 5

La secrétaire générale pour les affaires régionales est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au recueil des actes administratifs de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Fait à Dijon, le **13 MARS 2026**

Le préfet de région



Paul MOURIER

Préfecture de la région Bourgogne
Franche-Comté

BFC-2026-03-13-00002

Arrêté n°26-60 BAG relatif aux modalités de
versement du soutien financier aux régions au
titre de la neutralisation financière de la réforme
de l'apprentissage - 2026



**PRÉFET
DE LA RÉGION
BOURGOGNE-
FRANCHE-COMTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Secrétariat Général
pour les Affaires Régionales**

Service : PFRBI BMS
Affaire suivie par : Laurence MICHAMBLÉ
Tél : 03 80 44 69 51
Courriel : laurence.michamble@bfc.gouv.fr
n° GEC : 34838

Arrêté n° 26-60 BAG
**relatif aux modalités de versement du soutien financier aux régions
au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage - 2026.**

Le Préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté,

Vu l'article 72 de la constitution du 4 octobre 1958 ;

Vu la loi n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 de finances pour 2014 et notamment ses articles 41 et 140 ;

Vu la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel ;

Vu la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et notamment son article 76 ;

Vu le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'État dans les régions et les départements ;

Vu le décret du 10 octobre 2024 portant nomination de monsieur Paul MOURIER, préfet de la région Bourgogne-Franche-Comté, préfet de la Côte-d'Or ;

Sur proposition de la Secrétaire générale pour les affaires régionales ;

CONSIDÉRANT que la loi n° 2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel a supprimé la compétence en matière d'apprentissage exercée par les régions.

CONSIDÉRANT que l'article 76 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 a instauré un dispositif d'accompagnement financier au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage.

CONSIDÉRANT que cet accompagnement se matérialise pour la région Bourgogne-Franche-Comté par un prélèvement sur les recettes de l'État (PSR).

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté
53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON cedex
tél : 03 80 44 64 00 mël : sgar-courrier@bfc.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>

1/2

CONSIDÉRANT que pour permettre aux régions de couvrir, d'une part, les charges qui leur incombent au titre du financement des politiques facultatives à destination des apprentis, d'autre part, le reliquat des dépenses lié aux primes d'apprentissage versées aux employeurs pour 2020 et 2021, il a été procédé à une majoration du prélèvement sur les recettes de l'État.

- ARRÊTE -

Article 1 : Il est alloué au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté, 17 boulevard de la Trémouille CS 23 052 – 21 025 DIJON CEDEX une somme de cinq millions sept cent trois mille six cent dix-sept euros (5 703 617 €) dont trois millions huit cent quatre-vingt-cinq mille six cent quatre-vingt-quinze euros (3 885 695 €) au titre du I de l'article 76 de la loi n° 2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020 et un million huit cent dix-sept mille neuf cent vingt-deux euros (1 817 922 €) au titre du III de l'article 76 de la loi n°2019-1479 du 28 décembre 2019 de finances pour 2020.

Ces montants correspondent, d'une part, au prélèvement sur les recettes de l'État destiné à accompagner les régions dont les ressources compensatrices supprimées ont excédé le financement des charges en matière d'apprentissage constatées sur la période 2013-2017, d'autre part à la majoration de ce prélèvement visant à compenser la participation des régions à la couverture des charges afférentes au financement des politiques facultatives de l'apprentissage et aux reliquats de dépenses incombant aux régions, pour 2020 et 2021, au titre de la prime d'apprentissage versée aux employeurs.

Article 2 : Cette somme sera imputée selon les modalités suivantes :

Libellé détaillé	Numéro de compte	Code CDR	Mention à faire figurer sur l'arrêté
PSR au profit des régions au titre de la neutralisation financière de la réforme de l'apprentissage	4651100000	COL7201000	« interfacé » Colbert / Chorus

Article 3 : Le directeur régional des finances publiques de Bourgogne-Franche-Comté par intérim est le comptable assignataire du paiement.

Article 4 : La Secrétaire générale pour les affaires régionales et le directeur régional des finances publiques par intérim sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté.

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté.

Dijon, le **13 MARS 2026**

Le Préfet


Paul MOURIER

Conformément aux dispositions des articles R. 421-1 et R. 421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Dijon dans le délai de 2 mois courant à compter de la notification de celle-ci. Elle est également susceptible de faire l'objet d'un recours gracieux auprès du préfet de région Bourgogne-France-Comté, préfet du département de la Côte-d'Or ainsi que d'un recours hiérarchique auprès du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales dans le même délai. Un recours contentieux peut ensuite être formé auprès du tribunal administratif de Dijon dans le délai de deux mois suivant le rejet explicite ou implicite du recours gracieux ou hiérarchique.

Préfecture de la région Bourgogne-Franche-Comté
53 rue de la Préfecture - 21041 DIJON cedex
tél : 03 80 44 64 00 mël : sgar-courrier@bfc.gouv.fr
<http://www.prefectures-regions.gouv.fr/bourgogne-franche-comte>